



VOTRE AVENIR EST NOTRE PRÉSENT
DÉPARTEMENT DU ...

Commune de FONTENAY LE PESNEL

Lotissement " 3 Rue des Epinettes "

Permis d'aménager n° PA 014 278 22 D0002 accordé le 14 décembre 2022

**LOT n°
2**

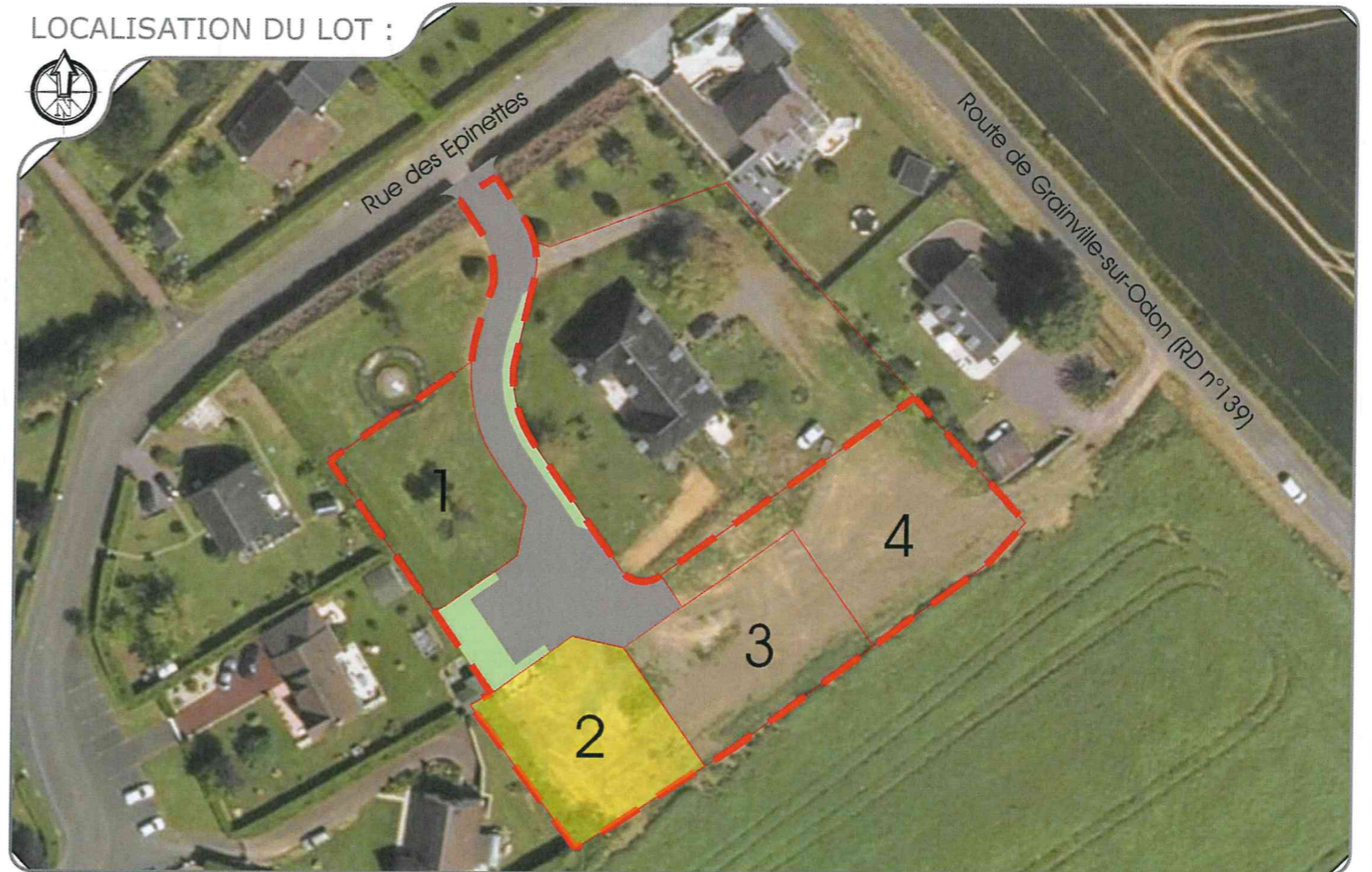
Superficie totale : 555 m²

Cadastre : Al n° 281p

Surface de plancher : 250 m²

PLAN DE VENTE

LOCALISATION DU LOT :



Document Provisoire



Dossier n° : 2061-20

PONT-L'ÉVÊQUE - Bureau principal
9, Place du Biaz d'Or
14 130 Pont-L'Évêque

CAEN - Bureau secondaire
102 Ter, Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Dolgez

FALAISE - Bureau secondaire
44, rue Georges Clémenceau
14 700 Falaise
Responsable : Jean-Marc Pienol

ARGENTAN - Permanence
Espace Bee Cowork - 1 rue de la Paix
Place des Trois Crèpes - 61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pienol
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Et les autres jours sur rendez-vous

Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 - contact@amenageo.fr - www.amenageo.fr

Successeurs de Gervais DOUGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU
SELARL au capital de 35 280 € - RCS Lisieux : 442 135 976 00045
TVA Intracom: FR164442135976 - NAF 7112A - N°inscription OGE : 2002C200010

| | Modifications | Date | Établi par |
|---|---------------|------------|------------|
| A | Création | 28.06.2023 | S.H. |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

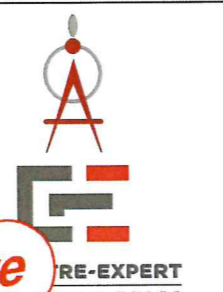
Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

LIMITES - Délimitation - Bornage

- NON DEFINIES
- Nord Sud Est Ouest façades sur voie Autres :
- DEFINIES juridiquement et matérialisées : DELIMITATION - BORNAGE

| Nature de la limite Descriptif | Identité du(des) propriétaire(s) riverain(s) | PROCES-VERBAL de DELIMITATION - BORNAGE ou PLAN à annexer à l'acte | | Date du contrôle du bornage effectué par le Géomètre-Expert soussigné |
|--------------------------------|---|--|--|---|
| | | Date | Nom et adresse du Géomètre-Expert | |
| Limite NORD | Mme WATHY Danielle et M. WATHY Pascal Al n° 75 Voie Al n° 281p | 08/10/2020 |  <p>Guillaume DOLIGEZ Jean-Marc PIERROT</p> <p>PONT L'ÉVÊQUE - CAEN FALAISE - ARGENTAN Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 contact@amenageo.fr / www.amenageo.fr</p> | |
| Limite SUD | M. LEMARCHAND Auguste Al n° 96 | 11/10/2020 | | |
| Limite OUEST | Mme SAMSON Noëlle et M. SAMSON Yannick Al n° 76 | 23/11/2020 | | |
| Limite EST | Lot 3 Al n° 281p | 08/10/2020 | | |

Document Provisoire

Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = 555 m².

NB : Plan de division joint.

Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 28 Juin 2023,

par Monsieur DOLIGEZ Guillaume, Géomètre-Expert à
Pont l'Évêque,

Echelle : 1/250^{ème}



| LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE | LEGENDE BRANCHEMENTS |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Application cadastrale Périmètre des lots Zone non aedificandi et cote de recul (en mètres) Construction en limite selon article UG 4.3, sinon en recul et cote de recul minimale Emplacement imposé des places de stationnement non dosées (sauf accord du lotisseur) Cote parcellaire (en mètres) Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage. Repère parcellaire provisoire non matérialisé Repères parcellaires matérialisés : | <ul style="list-style-type: none"> PE Ø25 en attente dans citeneau Coffrets électriques Regard télécom Boîte de branchement à passage direct |
| <ul style="list-style-type: none"> Bo = borne Mp = marque peinture Sp = spit (clou de voie) Ac = angle de clôture Am = angle de mur Les repères seront mis à jour après bornage du lot. Pente voirie Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres) | <p>La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.</p> |
| <p>LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS</p> <ul style="list-style-type: none"> Enrobé noir (chaussée, stationnement) Espaces verts Arbre Trenche drainante sous noue | <p>Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements, des bordures et l'emplacement des lampadaires pourront varier.</p> |

NOTA : - La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique le 29 mai 2020 en système de coordonnées RGF93-CC49

